

Les associations de locataires ont la parole...

Confédération Syndicale des Familles (CSF)

Calcul APL : ce qui a changé depuis le 1^{er} janvier 2021

La réforme dite « des APL en temps réel » est applicable. En effet, les aides au logement APL, ALS, ALF sont calculées sur la base des ressources des 12 derniers mois et non plus sur celle des revenus perçus deux ans plus tôt. Par exemple, votre aide pour le 1^{er} trimestre 2021 sera calculée sur la base des revenus perçus de décembre 2019 à novembre 2020. Bien que cela permette une certaine cohérence, nous devons être vigilants quant aux délais de traitement des dossiers dans un contexte de dématérialisation et quant à l'obligation qui pèse sur chaque allocataire de déclarer ses ressources chaque trimestre si la CAF le lui demande. Dans ce contexte de crise sanitaire et économique, la CSF a voté contre l'augmentation des loyers. Si vous avez besoin d'un accompagnement, contactez-nous.

Contact : CSF 04 76 44 51 71 • udcsf38@la-csf.org • www.lacsf38.org

INDECOSA-CGT

Les réparations locatives, ce que tout locataire doit savoir même en cette période délicate de crise sanitaire.

Le logement doit être loué, décent et en bon état. Le locataire a l'obligation d'user paisiblement des locaux loués, de répondre des dégradations et pertes qui surviennent pendant la durée du contrat. Les réparations importantes incombent au propriétaire, ainsi que celles qui sont dues à la vétusté, à un vice de construction ou à un cas de force majeure ; le locataire effectue les menues réparations et celles liées à l'entretien courant et il participe aux charges. Ont notamment le caractère de réparations locatives les réparations énumérées en annexe du décret du 26 août 1987. Quels que soient vos problèmes locatifs, INDECOSA-CGT vous informe, vous conseille et vous représente.

Contact : INDECOSA-CGT 09 65 16 96 16 • indecosacgtisere@orange.fr

Confédération Nationale du Logement (CNL)

Le rapprochement Grenoble Habitat-Actis ou la privatisation du Service public

La loi ELAN de 2018 oblige les bailleurs de moins de 12 000 logements (comme Actis ou Advivo en Isère) à un rapprochement avec d'autre organisme de logement social avant avril 2021. Pour Actis, le choix se tourne vers une Société Anonyme de Coordination (SAC) avec la SEM (Société d'Économie Mixte) de Grenoble Habitat (GH). Pour la CNL, cette SAC est une étape transitoire avant qu'Actis devienne à terme une SEM... au service des actionnaires et au détriment des locataires... Face à cette obligation, Advivo a rejoint le bailleur AIH (ex-OPAC38), une SCEREA (Société de Coordination Entre Rhône et Alpes) a été créée assurant une meilleure représentativité des locataires au sein des instances de décisions... Actis a toute sa place au sein de cette SCEREA.

Contact : CNL Isère • Maison des associations, 6 rue Berthe-de-Boissieux • 38000 GRENOBLE • contact@cni-isere.fr

Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

La prolongation de la trêve hivernale

Face à la crise sanitaire, l'ordonnance du 10 février 2021 prolonge la trêve hivernale jusqu'au 31 mai. Les locataires menacés d'expulsion seront maintenus dans le logement jusqu'à cette date. Les coupures de gaz et d'électricité sont également suspendues pendant cette période. La mesure ne concerne toutefois pas l'époux/partenaire violent dont l'expulsion du logement a été ordonnée par le JAF dans le cadre d'une ordonnance de protection ou de non conciliation.

À la fin de la trêve, si la problématique perdure, le bailleur devra proposer au locataire une solution de relogement ou d'hébergement pour le locataire expulsé. Aussi, les propriétaires concernés seront indemnisés. Si vous éprouvez des difficultés financières, vous pouvez demander des délais de paiement à votre bailleur, où vous rapprocher de notre structure la CLCV Isère.

Contact : CLCV38 04 76 22 06 38 • isere@clcv.org • www.clcv-isere.org

Confédération générale du logement (CGL)

Quartiers et paupérisations

Nos quartiers sont de plus en plus paupérisés. La crise sanitaire aggrave ce phénomène, les locataires perdent leur travail, les difficultés à payer leur loyer s'ajoutent à leur mal-être. Aucun n'a choisi de s'endetter au point de se retrouver dans la rue, des familles entières se retrouvent sans revenus. La CGL38 accompagne et aide les locataires en difficultés. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Contact : CGL Isère 07 68 45 89 70 • cglisere@gmail.com • www.lacgl.fr



CONTACTEZ VOTRE AGENCE :

Territoire Paul-Cocat
Agence Abbaye-Jouhaux / Agence Teisseire
Tél. 04 76 25 01 03
agence-abbaye@actis.fr
agence-teisseire@actis.fr

Territoire Marie-Reynard
Agence Capuche / Agence Villeneuve-Village Olympique-Vigny Musset
Tél. 04 76 40 08 23
agence-capuche@actis.fr
agence-voyn@actis.fr

Territoire Jean-Jaurès
Agence Berriat-Centre Ville
Agence Mistral Eaux-Claires
Tél. 04 76 03 72 30
agence-berriat@actis.fr
agence-mistral@actis.fr

NOS AGENCES VOUS ACCUEILLENENT :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et sur rendez-vous l'après-midi

Par téléphone : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

MON ESPACE LOCATAIRE EN LIGNE :

www.actis.fr

24 h/24



Relief



LETTRÉ TRIMESTRIELLE
DES LOCATAIRES
N°124 MARS 2021

Édito

Comme nous l'avons déjà évoqué dans ce journal, la Loi ELAN*, a fixé de nouvelles règles pour les organismes de logement social, particulièrement celle d'opérer des rapprochements pour ceux gérant moins de 12 000 logements. Il s'agit donc pour les organismes concernés d'intégrer un groupe existant, de fusionner ou de créer une société de coordination (SAC). La SAC permet à ses membres une communauté de vues, d'actions et de moyens sur un territoire, dont les collectivités locales, les associations de locataires et les représentants des salariés sont nécessairement parties prenantes. Il s'agit d'un copilotage d'un projet commun, pour plus d'efficacité, pour des économies d'échelle et de moyens et pour couvrir l'ensemble des compétences que peut offrir l'habitat social. Pour autant, au sein d'une SAC, chacun conserve son identité et son conseil d'administration. C'est l'option retenue par Actis qui avance actuellement vers ce nouveau schéma. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet dans un prochain Relief.

Dans ce numéro, Actis vous présente son nouveau site internet, entièrement repensé pour mieux correspondre aux attentes des publics : locataires bien entendu, mais aussi personnes en recherche d'un logement, entreprises et partenaires.

Occasion, si vous ne l'avez pas déjà fait, de découvrir votre compte locataire, il ne remplacera jamais les liens avec vos interlocuteurs en agences mais il pourra faciliter vos démarches au quotidien, dans une période où nous devons limiter nos déplacements.

Moins de déplacements mais aussi moins de contacts entre voisins... Cette année encore, les festivités et temps conviviaux de la saison printemps-été seront réduits au minimum. C'est difficile mais nous devons malheureusement nous y résoudre.

Sachez qu'Actis fait son possible pour maintenir ce qui peut l'être, des ateliers par petits groupes, en extérieur, en ce moment le mot d'ordre est l'adaptation !

Elisa Martin,
Présidente

* portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, du 23 novembre 2018

repères

Un nouveau site à votre service

Depuis le 1^{er} mars vous pouvez consulter le nouveau site internet d'Actis.

L'adresse n'a pas changé mais le site a été redessiné et simplifié pour une navigation plus facile sur mobile, des informations plus claires et mieux organisées, des outils pratiques...

Votre rubrique d'information dédiée : Locataire Actis

Votre rubrique d'information est organisée autour de deux thèmes principaux : les démarches administratives et les questions techniques.

Mes démarches

Mes démarches

Tout ce qu'il faut savoir sur votre contrat avec Actis et toutes les réponses à vos questions administratives : loyer, charges, mutation...

Retrouvez également les coordonnées de votre agence de proximité et des associations de locataires.

DÉCOUVRIR



Retrouvez ici tout ce qu'il faut savoir sur votre contrat avec Actis et toutes les réponses à vos questions administratives : loyer, charges, assurances, mutation... Découvrez également l'organisation et le fonctionnement de votre agence de proximité Actis, ainsi que ses coordonnées et les numéros utiles.

Mon logement

Mon logement

Un problème technique ? Besoin d'un dépannage ? Un doute sur un contrat d'entretien ?

Retrouvez l'indispensable et quelques bonus pour profiter de votre logement au quotidien.

EN SAVOIR PLUS

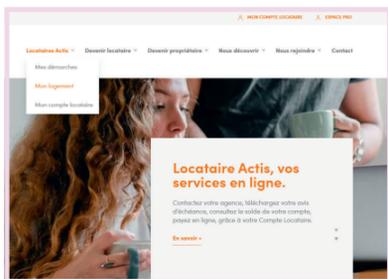
Un problème technique ? Besoin d'un dépannage ? Un doute sur un contrat d'entretien ? L'indispensable est ici pour profiter de votre logement au quotidien.

Cette rubrique se veut avant tout pratique. Ainsi nous vous proposons de nouveaux outils pour vous accompagner : **des fiches pratiques, des tutos vidéo et un agenda des ateliers** organisés par Actis et ses partenaires ! (Dès que les conditions sanitaires permettront de nous retrouver !).

•• suite p.2 ••

Lettré d'information des locataires d'Actis - N° 124 mars 2021 • www.actis.fr

Directeur de la publication : S. Duport-Rosand • Rédacteur en chef : A. Nicolas • Rédaction : A. Nicolas, A. Alloncle • Photos : Actis, Freepik
Création graphique : E. Guivarch • Imprimé sur papier recyclé par Press' Vercors • Actis Service Communication, 25 avenue Constantine, 38100 Grenoble • relief@actis.fr



VOTRE COMPTE LOCATAIRE

Retrouvez l'accès direct à « Mon Compte locataire » pour faire vos démarches en ligne. Pour vous connecter à votre espace, un lien est disponible en haut à droite, sur toutes les pages du nouveau site. Cet espace personnel, accessible après la création d'un compte, vous facilitera vos démarches auprès d'Actis.

- 24h/24 et 7 jours /7
- Suivez votre compte
- Payez votre loyer
- Téléchargez vos documents
- Faites une demande en ligne



Pas encore de compte ? Connectez-vous au site d'Actis en flashant ce code

Les Clés façon Actis



Profitez pleinement et sereinement de votre logement. Démarches, conseils, vie pratique, et bien plus ! Vous avez les clés ! Le renouvellement complet du site d'Actis était l'occasion de vous proposer une information plus claire et plus lisible. Pour cela Actis a développé la « marque » : *Les Clés façon Actis*.

Elle regroupe toutes les informations pratiques liées à votre logement et sont regroupées par thématique avec une couleur associée.

Retrouvez *Les Clés* sur le nouveau site d'Actis, mais aussi bientôt dans vos halls, boîtes aux lettres, accueil, etc...

Exemples de thématiques :



Violence faites aux femmes : les bailleurs agissent

En 2019, **146 femmes** ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire, soit une femme tous les 2,5 jours. Comme les autres acteurs sociaux, les organismes Hlm peuvent contribuer à la lutte contre les violences conjugales et familiales. Ainsi les bailleurs sociaux, aux côtés des autorités ont signé : « *Dix engagements pour faire avancer la cause du logement des femmes victimes de violences conjugales* » et ont publié un guide juridique et de bonnes pratiques sur les organismes Hlm et le logement des femmes victimes de ces violences.

Parmi les engagements : la formation des équipes, la communication auprès des locataires, les conditions de mise à disposition de logements, l'accompagnement social des femmes, etc...

Je t'aime...
T'es tellement belle.
T'es où mon amour ?
Tu rentres quand ?
Rentre à la maison.
Tu fais quoi ?
Réponds.
Rentre tout de suite.
T'es avec qui ?
Tu vas le regretter.
Je te retrouverai.

Reconnaître la violence conjugale, c'est pouvoir s'en libérer. Appelez-nous maintenant.



Affiche de la campagne de communication contre les violences conjugales.

vie pratique

Tranquillité résidentielle

Afin de lutter contre l'occupation abusive des parties communes de certains immeubles, les bailleurs sociaux de l'Isère déploient un dispositif de « Tranquillité résidentielle », six jours sur sept, de 17 h à 23 h.

En partenariat avec les acteurs de la sécurité et de la tranquillité, ce dispositif a vocation à améliorer le cadre de vie des locataires.

L'objectif du dispositif de tranquillité résidentielle est de compléter la présence de personnels de proximité du bailleur social en soirée sur les résidences qui le nécessitent. Il s'agit en effet de limiter les rassemblements abusifs et les nuisances qui en découlent en s'appuyant sur des rappels au règlement intérieur et, le cas échéant, sur les forces de l'ordre dans le cadre prévu par la loi.

Les sites ciblés sont les plus problématiques avec une volonté de reconquête pour améliorer sensiblement le cadre de vie des locataires concernés.

Quel est le dispositif de Tranquillité résidentielle ?

- Mis en place à l'initiative de 6 bailleurs sociaux membres d'Absise : Actis, Alpes Isère Habitat, Grenoble Habitat, LPV, Pluralis et la SDH.
- Des agents qui interviennent sur une cinquantaine d'adresses ciblées, sur 8 communes concernées : Domène, Échirolles, Eybens, Fontaine, Grenoble, Le Pont-de-Claix, St-Martin-d'Hères et St-Martin-le-Vinoux.



annonces

ACTIS vous propose à la vente des biens immobiliers. Retrouvez toutes nos offres ainsi que nos visites virtuelles disponibles sur www.actis.fr, rubrique « À louer/À vendre ».



Appartements

T4 LE PONT-DE-CLAIX
Allée des Acacias

T4 d'une surface de 68 m², disposant de 3 chambres, séjour, cuisine séparée, rangements. Chauffage individuel au gaz. DPE : D. 3^e étage, sans ascenseur,

- Charges prévisionnelles : 624 €/an (Charges communes générales)
- Taxe Foncière : 1 190 €/an

95 000 € (prix ferme, hors frais de notaire)



T3 À GRENOBLE
Rue Pierre Loti

Appartement T3 d'une surface de 74 m², proche du tram et du centre-ville.

Rez-de-chaussée, séjour exposé Est, grande cuisine indépendante, salle de bains et WC séparé. Il bénéficie d'une cave et d'un grenier. Chaudière individuelle au gaz. DPE : D Travaux de rafraîchissement à prévoir.

- Charges prévisionnelles : 980 €/an (Charges communes générales, eau froide)
- Taxe Foncière : 1 270 €/an

129 500 € (hors frais de notaire)

Visites sur rendez-vous au 04 76 20 41 56 ou par mail vente@actis.fr. À l'issue de chaque visite un dossier d'achat pourra être déposé par mail avec accusé de lecture. Date limite de réception des dossiers d'achat le 06/04/2021. Les logements bénéficient de frais de notaires réduits et ils sont éligibles au PTZ+ pour les locataires ACTIS (sous réserve d'accord favorable de votre banque suite à examen de votre situation personnelle).

événements

nouveau



Initiation à l'informatique pour les locataires de plus de 60 ans

1^{re} séance individuelle à votre domicile durant laquelle une ergothérapeute aménage votre poste de travail, évalue votre niveau et recueille vos besoins. Les séances suivantes se déroulent en visio-conférence par groupe de 3 personnes maximum, réunies selon le niveau et les besoins.

C'est gratuit, il suffit d'être muni d'un PC ou d'une tablette. À partir de mars 2021. Inscriptions sur www.actis.fr ou par email innovationsociale@actis.fr ou par téléphone au 07 61 72 56 36.

